

Prévention

Bâtiments agricoles à température dirigée



Les conseils Prévention agricole de Groupama
pour vos activités professionnelles

vivons
prévention

Connaître les risques pour mieux les prévenir

Risques



Départ de feu
puis **incendie**



Perte des denrées alimentaires consécutive à un défaut du système de ventilation et/ou du système de gestion de la température

Origine des sinistres

■ Éléments déclencheurs

- Travaux par points chauds,
- Défaut de maintenance du système de ventilation/climatisation/chauffage.
- Échauffement des câblages, connecteurs.
- Dégradations par des rongeurs/oiseaux.
- Dégradation des matériaux de construction.
- Thermonébulisation des pommes de terre.

■ Éléments aggravant le sinistre

- Bâtiment présentant des matériaux de construction potentiellement inflammables.
- Stockage à proximité immédiate du bâtiment.
- Stockage de matériels agricoles dans les bâtiments.
- Défaut de conception ou erreur de montage.

Fait marquant

Dans un entrepôt de pommes, un feu se déclare vers 1h20 sur le moteur électrique d'un compresseur de l'installation de réfrigération à l'azote.

Les flammes se propagent à plusieurs cellules du bâtiment de 14 400 m² (240 x 60 m) contenant des fruits dans des caisses en bois et en plastique. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 4h15 avec 4 lances et éteignent les derniers foyers vers 13h30.

La structure métallique du bâtiment est endommagée, 2 alvéoles sont détruites, les chambres froides sont hors-service, 1 800 tonnes de pommes sont perdues et 11 employés sont en chômage technique.

Les dégâts sont estimés à 2,5 millions d'euros. (source : BARPI)



Concevoir son bâtiment à température dirigée

- Intégrez systématiquement votre conseiller en prévention Groupama **dès la phase de réflexion sur votre projet.**
- Respectez une **distance d'éloignement entre le bâtiment et le stockage** présent à proximité (palettes, divers emballages, etc) du bâtiment de 20 mètres (au minimum 10 mètres) afin de limiter le risque de propagation d'un éventuel incendie.
- **Privilégiez des matériaux de construction incombustibles** dans la réalisation de votre bâtiment (Euroclasses feu A1 ou A2s1D0).
- **Limitez la surface de votre bâtiment à température dirigée à 3000 m².**
En cas de bâtiment supérieur à cette surface, compartimentez le bâtiment en mettant en place une séparation REI 120 (coupe-feu 2 heures) entre les cellules de 3 000 m² maximum (parpaings, briques monolithes non isolées, panneaux préfabriqués en béton, béton cellulaire...) érigée jusque sous la toiture.
- **Faites analyser vos installations techniques** (armoires électriques, groupe froid, etc.) par votre conseiller prévention Groupama afin de couvrir les risques inhérents à leur fonctionnement.



Protection des panneaux sandwich

Choix et montage des panneaux sandwich

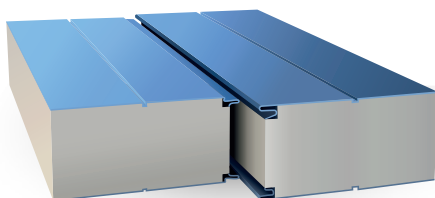
■ Choisissez des **panneaux classés au minimum Euroclasses B s3 d0** et qui ont un avis technique en cours de validité permettant leur emploi pour la construction d'entrepôts frigorifiques.

■ Choisissez les **fixations des panneaux** respectant les normes techniques d'application (DTA) du CSTB et, pour les bâtiments concernés, la norme NF P 75 401 (DTU 45 1).

■ Montez les panneaux conformément aux **instructions du fabricant**.

■ **Posez des cornières**, lors des liaisons entre les panneaux, au niveau des changements d'isolants.

■ **Respectez la mise en œuvre du référentiel APSAD D14 A**, pour les panneaux, afin de limiter les départs de feu, de retarder la progression de la combustion et donc de faciliter l'intervention des secours.



Équipements	Distance minimale entre l'équipement et le parement du panneau
Câble	1 cm ⁽¹⁾
Coffret	5 cm
Prise, interrupteur	5 cm
Boîte de dérivation, bloc d'éclairage de secours	5 cm
Luminaire en applique sur panneau vertical	5 cm
Chemin de câbles	20 cm
Armoire électrique ⁽²⁾	20 cm
Luminaire sous plafond	20 cm

(1) Ou mise sous gaine apparente.

(2) Les sorties des câbles doivent se faire par le bas et être munies de presse-étoupe.



Pour les appareils dégageant de la chaleur

(convecteur, système de ventilation d'air chaud, système de réchauffage des pommes de terre...):

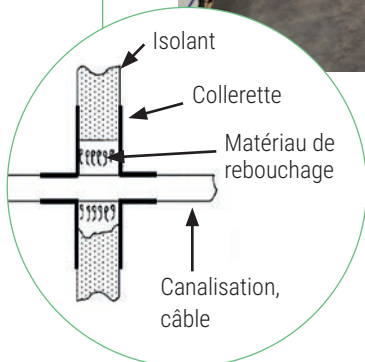
■ **écartez-les des murs sandwich,**

■ **ou posez une barrière thermique** de classement Euroclasse minimum A2 s1 d0 entre le plan arrière de l'équipement et le panneau dépassant de l'équipement de 25 cm sur les côtés et 1m au dessus si décollement impossible.

Pour tous éléments électriques

(luminaires, armoires, interrupteurs, prises de courant, boîtes de dérivation...):

maintenez une distance de 5 cm au moins entre la face arrière de l'élément et le parement du panneau y compris pour les éclairages à très basse tension.



Pour les canalisations de fluides ou de câbles électriques :

- les passer dans des **gaines enterrées ou au sein de la dalle,**
- si impossible, protégez les passages à travers les murs ou les parois **par un fourreau** et rebouchez les trous avec un matériau incombustible (ciment, pl...). La mousse expansive polyuréthane hautement inflammable est interdite.



Bâtiment à température dirigée

Concevoir ses installations techniques

- Assurez-vous que vos **installations électriques soient conformes** (norme NFC 15-100) et installées par un professionnel qualifié.
- Utilisez des **câbles électriques C1** ne dégageant pas de produit volatil inflammable.
- **Positionnez le câblage des armoires électriques en partie basse** et utilisez de préférence un presse étoupe.
- **L'ensemble des canalisations électriques doivent être judicieusement réparties** sur un chemin de câble et visibles en tout point (ou facilement visitables). La mise en place de passage de câble dans les combles est à éviter.
- **Réalisez une alimentation individuelle des luminaires**, sans pontage entre eux. Les luminaires et les équipements électriques divers doivent avoir un indice de protection minimum IP 55.
- **Installez des extincteurs portatifs** dimensionnés conformément à la réglementation en vigueur et judicieusement répartis sur l'ensemble de votre bâtiment. **Assurez la formation de votre personnel à l'utilisation des extincteurs.**

Exploiter ses installations

- Faites intervenir périodiquement un **organisme de contrôle accrédité** afin d'assurer une **vérification de vos installations électriques** contre le risque d'incendie. (Pour rappel, si vous employez des personnes, le code du travail impose la vérification annuelle de vos installations électriques par un organisme accrédité).
- Faites réaliser **périodiquement un contrôle par thermographie infrarouge de vos armoires électriques** avec émission d'un rapport détaillé.
- Assurez-vous que **vos armoires électriques soient fermées à clé** afin d'empêcher l'accès aux personnes non autorisées et de limiter le risque d'accident ou de malveillance. **Limiter l'accès aux locaux techniques** aux seules personnes autorisées.
- Identifiez et laissez **facilement accessibles en permanence les organes de coupure d'urgence**.
- Prenez des précautions particulières lors des **travaux par points chauds** (découpe, soudure, etc.) qui représentent des sources potentielles de feu :
 - effectuez les travaux de chaleur en extérieur, dans la mesure du possible,
 - formalisez une procédure appropriée pour les travaux par points chauds (permis de feu).
- **Fermez à clé l'ensemble des bâtiments** de votre exploitation en votre absence.
- **Clôturez l'ensemble de votre site** afin de vous prémunir contre d'éventuelles actes de malveillance.
- **Faites contrôler annuellement les extincteurs** présents sur votre site.
- **Ne stockez pas de matériels (PALOX, etc.) ou des véhicules** dans un rayon de 10 mètres autour du bâtiment.
- **Évitez de stationner les véhicules à moteur à l'intérieur des bâtiments.**
En cas d'impossibilité et notamment pour les véhicules nécessitant un poste de charge, rapprochez-vous de conseiller prévention Groupama afin de déterminer les modalités de mise en place.
- Souscrivez un **contrat de maintenance de vos installations de production de froid.**
Faites-vous accompagner par votre conseiller prévention Groupama pour vous apporter un avis sur le contenu de celui-ci.
- Une attention particulière devra être portée sur les **actions de thermonébulisation**, rapprochez-vous de votre conseiller pour sécuriser au mieux cette intervention.



Parlez-en
à nos experts dédiés



groupama.fr



Appli
Groupama et moi⁽¹⁾



Pour les conditions et limites
des garanties et des services
présentés dans ce document,
se reporter au contrat ou
voir auprès de votre conseiller
Groupama.

Grâce à son réseau unique d'experts
en prévention et en ingénierie des
risques, Groupama vous guide pour vous
protéger et pérenniser votre activité

Groupama Prévention : une offre complète et personnalisée

- Des conseils et informations sur les risques.
- Un accompagnement à chaque étape de votre projet.

Un accompagnement pédagogique par un réseau unique de plus de 100 experts

- Un plan prévention personnalisé.
- Des actions de sensibilisation pour vous et vos salariés.

Des services innovants

- Des services adaptés aux nouveaux usages pour veiller simplement sur votre exploitation.
- Des outils de précision pour mieux détecter les risques.

Un écosystème de partenaires Groupama

- Des partenaires techniques pour vous accompagner.
- Une communauté de sociétaires et un réseau d'administrateurs Groupama pour échanger.

(1) Disponibilité des fonctionnalités et des documents en ligne variable selon vos produits et votre caisse régionale.

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles | Siège social : 8-10, rue d'Astorg | 75008 Paris | 343 115 135 RCS Paris | **Entreprise régie par le Code des assurances** | Document et visuels non contractuels | Réf AGRI ND 04/2025 | Création : Up'co | Photos : © AdobeStock / Shutterstock.

